AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1553
FR0010908533-FS0604

15 octobre 2013

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EDENRED

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 octobre 2013, complété par un courrier du 15 octobre, la société Morgan Stanley Investment Management Inc.[1] (The Corporation Trust Company, Corporation Trust Centre, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware DE 19801, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 9 octobre 2013, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société EDENRED et détenir, pour le compte desdits clients, 22 419 737 actions EDENRED représentant autant de droits de vote, soit 9,92% du capital et 9,25% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions EDENRED sur le marché.

[1] Contrôlée par la société Morgan Stanley plc. La société Morgan Stanley Investment Management Inc. déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 225 897 396 actions représentant 242 443 069 de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.